

Les 40 ans de la DCC

Grande joie d'être avec vous, ce soir, en cette Maison de la Conférence, pour les 40 ans de la Délégation Catholique pour la Coopération ! En mon nom personnel, au nom de Mgr François Garnier et de tous les Evêques de France, représentés en particulier ce soir par Mgr Hippolyte Simon, notre vice-président, je vous exprime à tous un merci très fervent et notre confiance pleine et entière.

Le hasard – ou la Providence – a voulu qu'aujourd'hui, 3 décembre, l'Eglise se souvienne de François de Xavier (1506-1552), le compagnon plein d'audace d'Ignace de Loyola. En plein 16^{ème} siècle, ce navarrais prit le risque d'un grand voyage vers les Iles Moluques, puis au Japon. Il devait mourir dans une île déserte aux portes du continent chinois, âgé de 46 ans seulement. Il est reconnu, avec Thérèse de Lisieux, comme le patron de la Mission universelle de l'Eglise (je ne suis, quant à moi que le président de la commission du même nom !).

Les coopérants, même les plus catholiques si j'ose dire, ne sont pas à proprement parler, des « missionnaires »...Ce sont des laïcs, jeunes pour la plupart, qui se reconnaissent dans l'élan évangélique et la fraternité inspirés par Jésus Christ. Ils vont mettre pour deux ans (ou plus si affinité), leur esprit de service et leur compétence à la disposition d'un pays qui en fait la demande. Pour cet objectif, ils acceptent, grâce à la DCC et aux organismes avec lesquels celle-ci est partenaire, de se former, de s'éprouver, de vérifier rigoureusement leurs aptitudes, avant de partir pour le pays dont ils vont être temporairement les hôtes. Ils sont, dans leur génération, des témoins singuliers du meilleur de la culture française, celle qui sait s'ouvrir à l'autre et en reconnaître la grandeur propre dans ses différences mêmes.

On peut dire que, plus encore que l'encyclique *Fidei donum* (Pie XII, 1957), dont nous venons de célébrer le cinquantenaire, les coopérants de la DCC sont porteurs du dynamisme de *Populorum progressio* (Paul VI, 1967). Dans le sillage du Concile Vatican II, Paul VI y déclarait : « Le développement est le nouveau nom de la paix ».

En présence de M. François Gautier, représentant M. Jean-Marie Bocquel, ministre de la Coopération, je suis heureux de rappeler que le jeudi saint 2006, les services de la Commission que j'ai l'honneur de présider, avaient rencontré ceux du Ministère de l'Intérieur, à propos des nouvelles lois en préparation sur l'Immigration. Sans nier la dimension économique des relations avec les pays dont sont originaires les migrants, nous y avons exprimé le fort attachement des chrétiens à l'idée du co-développement entendu comme un échange de dons humains.

Je pense justement que la DCC met cette idée-là à l'œuvre depuis 40 ans, et que nous aurons encore à progresser pour en réaliser le sens. Qui dit co-développement dit développement mutuel, développement réciproque. En changeant de fuseau horaire, en se mettant avec humilité au service d'un pays qui doit répondre à des besoins spécifiques en termes de développement intégral, les membres de la DCC reçoivent un « plus » en humanité, une manière d'être, de penser, de réfléchir, une relation au temps et aux autres, une façon de prier et d'aimer qui devient facteur de développement aussi pour eux-mêmes. Nous le voyons bien à leur retour.

Mais pour que le co-développement, compris en ce sens, soit possible, il existe des conditions. Je n'en rappellerai que deux, telles qu'elles sont mises en œuvre par la DCC. Elles sont complémentaires l'une de l'autre. Elles font appel à la dimension ecclésiale de cet envoi pour un temps de coopération : le lien avec une Eglise locale ici, en France, et le lien avec une Eglise locale dans le pays d'accueil. Et parce que l'Eglise du pays d'accueil, au Sud ou à l'Est, est souvent plus jeune que celle de notre vieux continent, le contact établi avec elle par les coopérants peut contribuer à changer, à approfondir le regard et la foi de ces coopérants.

Ils (ou elles) ne reviendront pas tout à fait les mêmes que lorsqu'ils sont partis. Ils auront mûri. Leur univers mental se sera élargi. Tout en devant s'adapter à leur retour, comment oublieraient-ils les richesses spirituelles dont ils ont été les témoins dans l'échange et le don ? Comment, progressivement, ne chercheraient-ils pas à incarner leurs découvertes dans le contexte, transformé lui aussi, qu'ils découvrent à leur retour ?

A charge pour le pays et l'Eglise d'envoi de respecter ce « plus » et de lui permettre de s'exprimer au retour, de donner aux coopérants l'occasion de partager ce qu'ils ont vécu, souffrances et joies comprises, de le relire dans la foi, afin que cela continue de fructifier au service du bien commun dans notre pays et dans l'Eglise qui est en France.

Alors oui, longue vie à la DCC !

+Olivier de Berranger,
Paris, 3 décembre 2007